

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 59/2026

Marchés publics : 1.1.9 – Travaux de rénovation du sol de la scène – Salle Moïse David

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le devis n° 266404 en date du 21 septembre 2026, établi par la société TOURNIER MIKAËL (SARL), relatif aux travaux de rénovation du sol de la scène de la salle Moïse David,
- Considérant qu'il convient de procéder à la rénovation du sol de la scène de la salle Moïse David afin d'assurer la sécurité et le bon usage de cet équipement communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le devis n° 266404 du 21 septembre 2026 établi par la société TOURNIER MIKAËL (SARL) relatif aux travaux de rénovation du sol de la scène de la salle Moïse David.

ARTICLE 2 : La prestation est attribuée à la société TOURNIER MIKAËL (SARL) pour la réalisation des travaux suivants :

- dépose de l'ancien revêtement de sol et des nez de marche, avec évacuation des déchets,
- préparation, fourniture et pose d'un ragréage fibré avec fixateur sur support bois,
- fourniture et pose d'un revêtement PVC TARKETT EXCELLENCE ACCCZENT compact U4,
- fourniture et pose de dalles podotactiles,
- fourniture et pose de nez de marche,
- remplacement du sol du WC (en PVC), offert par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Le montant de la prestation est fixé à :

- 4 154,89 € HT,
- 830,98 € de T.V.A. (taux de 20 %),

soit un montant total de 4 985,87 € TTC.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 6 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 24 septembre 2026

**Le Maire,
Bernard DELBRUEL**



Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24/09/2026



ID : 081-218101442-20260924-DEC_59_2026-AI